

BAR-LE-DUC : 1913, 1969, 2005

LES TROIS AGES DU BATIMENT D'ARCHIVES

CHRISTIAN HOTTIN

MISSION ETHNOLOGIE

DAPA / MINISTERE DE LA CULTURE

Christian.hottin@culture.gouv.fr

Trois bâtiments¹. Le premier, au croisement d'une venelle et d'une rue d'anciennes demeures, s'annonce par des airs de caisse d'épargne, en moins cosu, avec six fenêtres sur deux façades, dont trois dans une étroite rotonde d'angle. En arrière, le long de la ruelle, s'élève un curieux entrepôt, beaucoup plus haut que le bâtiment d'entrée, rythmé par de hautes baies coiffées de segments d'arcs. Le second, adossé à la croupe abrupte d'une colline, borde une rue en pente qui le sépare d'un jardin public. Il semble un assemblage de trois parallélépipèdes : deux, érigés et presque aveugles, seulement percés de minces meurtrières alignées verticalement, et un autre, couché devant eux et recevant largement la lumière. Non loin s'élèvent d'autres cubes administratifs. Du troisième on ne connaît encore que des plans, des notes et des dossiers : des archives en somme. Il sera moins haut que les autres, plus compact, le volume cubique des magasins ne dominera que de peu les trois corps de bâtiments presque entièrement vitrés qui l'enserrent. L'ensemble s'adossera à un bois et surplombera de quelques terrasses une route campagnarde.

Non pas trois monographies, mais une série de questions : où construire les archives, et dans quelle mesure ce choix nous renseigne-t-il sur la mission assignée à cette institution ? De quoi doit être constitué, sur un siècle, un service d'archives départementales et comment ses différentes fonctions évoluent-elles les unes par rapport aux autres ? Quels sont les acteurs du projet, ceux qui s'affirment ou s'effacent, ceux qui demeurent, avec leur vision de leur institution et leur capacité à la façonner ? En ligne de mire, cette dernière interrogation : après un siècle de mutations, en quoi leur architecture nous renseigne-t-elle sur l'identité présente des archives départementales ?

1. Les données de cette étude ont pour l'essentiel été rassemblées lors d'un stage aux archives de la Meuse en 2000 – 2001. Je remercie Pascale Verdier (directrice de 1996 à 2003), Lydiane Gueit-Montchal (directrice depuis 2003) et Vincent Lacorde (attaché de conservation aux archives de la Meuse) pour les informations qu'ils m'ont communiquées. Un grand merci aussi à tout le personnel des AD pour ses conseils et son soutien.

Où bâtir ? Itinéraires d'une institution départementale

Ville basse

Depuis 1855, les archives occupent une maison de la ville basse² située près de la préfecture. En 1882, deux bâtisses voisines leur sont échues, en partage avec le tribunal³. En 1909, alors que l'archiviste réclame des réparations urgentes, le conseil général envisage un nouveau dépôt. L'avant-projet des architectes Maurice et Edmond Royer, soumis en avril 1910, est repoussé : ils proposent un programme mixte, archives et tribunal, alors que le conseil veut deux édifices distincts. La question de la proximité avec la préfecture est un élément important des discussions : Maurice Royer, architecte départemental, indique dans son rapport d'août 1910 que le terrain choisi « doit être assez proche afin de faciliter les relations très fréquentes existant entre la préfecture et les archives. Il doit être facilement accessible et doit permettre l'isolement complet du dépôt (...) »⁴. Lorsqu'on parle de racheter l'ancienne caserne Oudinot, Salin, rapporteur de la question, indique que ce bâtiment « bien isolé » diminuerait les risques d'incendie mais que « le seul reproche qu'on pourrait faire à ce terrain, c'est qu'il est un peu éloigné de la préfecture »⁵. Faute d'accord avec le ministère de la Guerre, le projet échoue. De leur côté, les architectes ont envisagé quatre sites voisins de la préfecture : face à la caisse d'épargne, à l'emplacement du palais de justice, sur une propriété privée, ou dans le jardin préfectoral⁶. Tous sont écartés. En définitive, l'assemblée opte pour la destruction et la reconstruction sur place⁷. Maurice et Edmond Royer étudient deux projets, l'un avec des bâtiments distincts (administration et magasins), l'autre en un seul corps, avec une diminution du stockage de 850 ml. La première

2. Dans la topographie barisienne s'opposent la ville haute, quartier aristocratique sur l'éperon à la pointe duquel s'élève le château des ducs, et la ville basse, bourgeoise et commerçante, entre la colline et l'Ormain.

3. Les informations et analyses concernant le premier bâtiment doivent beaucoup à l'étude de Stéphanie Quantin sur les archives au XIX^e siècle. Je la remercie vivement pour la communication de son travail. Stéphanie Quantin, *Les bâtiments d'archives en France (1789 – 1914)*, mémoire de maîtrise (patrimoine) à l'université Paris-IV Sorbonne, sous la direction de Françoise Hamon, septembre 2004, 3 vol., vol. 1, p. 86 – 93.

4. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, rapport de l'architecte au préfet, 15 août 1910.

5. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, conseil général, 2^e session ordinaire de 1910, extrait des délibérations, séance du 29 septembre 1910.

6. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, rapport de l'architecte au préfet, 15 août 1910.

7. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, conseil général, 1^{re} session ordinaire de 1911, extrait des délibérations, séance du 26 avril 1911. « [La commission] a constaté que l'emplacement actuel pouvait recevoir les nouvelles constructions et que le projet à dresser devrait être rédigé en prévoyant l'édification de nouveaux locaux, avec une hauteur plus élevée et avec exécution par section, de façon à permettre un déplacement plus facile et moins dispendieux des documents à conserver ».

solution, élue par l'archiviste⁸, est choisie le 26 septembre 1911, le chantier avance rapidement, et le nouveau bâtiment est occupé dès novembre 1913.

Au cœur de la ville basse, les archives forment avec la préfecture et le tribunal un embryon de cité administrative. Une telle localisation est fréquente au XIX^e siècle, alors qu'elles sont avant tout un service de l'administration ayant pour mission de recevoir ses papiers et de les communiquer en retour si besoin. Elles peuvent occuper seulement quelques pièces, comme en Tarn-et-Garonne, jusqu'à leur installation dans une école normale⁹. Lorsqu'elles ont un local neuf, il est fréquemment dans une aile de la préfecture (Bouches-du-Rhône) ou dans son domaine (Annecy¹⁰ et Limoges¹¹).

Entre-deux-villes

Le bâtiment de 1913 a montré de réelles qualités d'usage et c'est seulement en 1960 qu'on envisage une grande opération pour faire face à la saturation et à l'inadaptation des locaux¹². Gérard Naud, le directeur du service, analyse longuement les possibilités¹³ : il évoque pour mémoire les études réalisées par son prédécesseur Jean Colnat (remplacement des rayonnages en bois par du métal ou installations de rayonnages denses) : ces divers projets, outre leur coût, ne donnent qu'un gain de place limité. De plus, ils ne concernent pas les locaux administratifs ou publics, devenus très insuffisants. Il envisage donc la reconstruction, soit en évitant le dépôt pour y implanter un système autoporteur, soit en établissant à proximité une annexe de 7000 ml qui donnerait la capacité souhaitée (16 kilomètres linéaires). Une telle extension, évaluée entre 700 000 et 1 MF ne pourrait se faire que sur les locaux de la police (qu'il faudrait reloger) ou sur le jardin préfectoral : là encore, reste le problème des espaces publics. En définitive, il insiste pour le transfert dans un bâtiment ancien à réaménager ou une construction neuve : « ces solutions sont les seules à ne présenter aucun [des] inconvénients rencontrés jusqu'ici, et à offrir toutes les garanties pour l'avenir. Elles permettent d'ailleurs la récupération des bâtiments actuels pour

8. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste au projet de reconstruction du dépôt d'archives, 3 juin 1911.

9. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, 123 T 1-2, rapports de l'archiviste au préfet (1845 – 1880). Lors du déménagement dans un quartier excentré, Alfred Gandilhon doit défendre son projet en faisant valoir que ce déplacement n'est pas un problème supplémentaire pour les érudits venant « de Paris ou Poitiers ». Il suggère que le concierge serait chargé des navettes vers la préfecture. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, 123 T 3, rapport de l'archiviste départemental pour 1902.

10. Isolé dans le parc, il est pour Stéphanie Quantin, « la réplique miniature, épurée, du siège de la préfecture ». Stéphanie Quantin, *op.cit.*, p. 128-130.

11. Stéphanie Quantin, *op.cit.*, p. 154-157. Là encore, la hiérarchie administrative est marquée dans l'ornementation des façades.

12. Gérard Naud indique que la capacité des magasins est de 8300 ml (p. 7). Elle n'était que de 7000 mètres lors de la construction, ce qui indique que des travaux d'aménagement ont eu lieu. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, s.d., [4 avril 1960].

13. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, s.d., [4 avril 1960].

d'autres usages¹⁴ ». La proposition de l'archiviste échoue, puisqu'il renouvelle sa demande en mars 1963 ; l'engorgement devient problématique et la création d'une cité administrative va provoquer, avec le déménagement des services, un afflux de papiers¹⁵. Cette deuxième tentative est plus fructueuse, car un mois après Gérard Naud indique la future localisation : « L'un [des terrains] est situé côte Saint-Jean, et jouxte celui qu'occupe la sécurité sociale. Il est bien situé et remplit la plupart des conditions requises. Le seul inconvénient pourrait résulter de la pente assez accentuée, qui peut poser des problèmes d'implantation des bâtiments »¹⁶. Ce choix devient officiel lors de la séance du conseil des 13-19 décembre 1963, et Jean Fayeton est désigné architecte¹⁷. En 1964, le nouvel archiviste Georges Weil approuve le choix du site :

Le terrain choisi est le seul disponible sur le territoire de la ville de Bar-le-Duc qui présente des avantages sur le plan de la situation et de l'extension future.

Au point de vue de la situation, il ne pourra évidemment être aussi bien placé que le dépôt actuel, sis en pleine ville, à côté de la préfecture. Mais son emplacement à mi-chemin entre le centre de la Ville Basse et la Ville Haute, à côté d'un autre bâtiment administratif (sécurité sociale) et à cinq minutes de la gare ne modifiera aucunement les services que les archives doivent rendre à l'administration, au public et à l'enseignement.

Le terrain présente également toute garantie au point de vue agrandissement futur ; un emplacement pour magasin prévu pour l'extension de 16 000 à 21 000 m. est d'ores et déjà acquis (...) ¹⁸.

Présenter cette implantation comme un équilibre entre les deux quartiers de la ville relèverait de la fiction : le centre de gravité de Bar est bel et bien la ville basse, et la rive droite de l'Ornain, avec la gare, connaît alors une importante expansion. On se gardera pour autant de juger les archives « excentrées » : dans une ville de taille modeste cette notion n'a guère de valeur et les temps de parcours indiqués par Georges Weil sont exacts. En outre, le développement de l'automobile contrebalance les effets centrifuges du déménagement. Une réalité moins relative est le regroupement, dans ce secteur, de plusieurs administrations : archives, sécurité sociale (œuvre de

14. L'ancien dépôt a longtemps fonctionné comme local de pré archivage, il de plus en plus occupé par des bureaux.

15. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, 11 mars 1963.

16. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur des archives au préfet, 22 avril 1963.

17. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives, 13 novembre 1964.

18. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives, 13 novembre 1964. L'avis rendu par le service technique des Archives de France va dans le même sens : « À mi-chemin entre ville basse et ville haute, cet emplacement est très satisfaisant du point de vue fonctionnel ». Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avis de la direction des Archives de France, 6 janvier 1965.

Fayetton) et bientôt la caisse d'allocations familiales¹⁹. Après l'histoire du premier bâtiment, pour lequel les terrains étudiés s'inscrivaient dans un périmètre restreint autour de la préfecture, on constate que celui inauguré en 1969 est pensé à l'échelle de la ville et en fonction d'autres relations que celles entre archives et administrations : il est fait état du public, du service éducatif, de la gare - et donc de lecteurs d'autres régions.

Ville haute ?

Comme d'autres collectivités territoriales, le conseil général de Meuse, émancipé de la tutelle préfectorale par la décentralisation de 1983 qui lui a apporté entre autres les archives départementales, aspire à l'autonomie architecturale. Elle lui est apparue sous la forme d'une ancienne école normale, au sommet de la ville haute et dans un site peu construit. Agrandi et réhabilité par Dominique Perrault en 1993, l'édifice domine Bar-le-Duc... Lorsqu'il s'agit d'élever de nouvelles archives départementales, le conseil général acquiert un terrain sis non loin de ses locaux. De la cité bourgeoise et jacobine à l'indépendance retrouvée de l'aristocratique capitale barroise, l'itinéraire des archives sur un siècle serait donc une *trajectoire*, celle qui conduit de l'autorité sourcilleuse des « intendants » républicains aux fastes renaissants des puissances territoriales, dotées avec les archives d'une maison de la mémoire propre à fonder leur récente légitimité. Trop belle pour être vraie, cette représentation spatiale d'une mutation institutionnelle va droit dans le mur, comme le montre le récit des déboires du projet.

Dès 1985, le directeur d'alors Gérard Mauduech attire l'attention sur les risques de saturation. On envisage d'abord la construction d'une troisième tour de magasins²⁰, le bâtiment en comptant deux pour une capacité de 18 000 ml. Elle est prévue en arrière du bâtiment, adossée à la pente de la ville haute : on connaissait déjà les inconvénients de cet emplacement, ils se révèlent désormais un obstacle dirimant. En 1992, son successeur Jacques Mourier lance la réflexion pour une reconstruction sur un autre site²¹ et établit un programme, mais son départ prématuré en empêche l'aboutissement. Nommée en 1996, Pascale Verdier reprend le dossier. Elle doit faire face à de nouvelles difficultés, directement liées à la localisation.. En effet, alors que le terrain est déjà acheté, certains élus du nord du département remettent en cause le choix de Bar-le-Duc comme futur site. Le territoire ne comptant que deux villes importantes, Bar et Verdun (la plus peuplée), certains prônent la création d'une annexe à Verdun ; d'autres envisagent une localisation

19. Cette dernière est installée au 9 de la côte de Polval, jadis occupé par la maison « à gros numéro » qu'évoque Courteline dans *Le train de 8 h. 47*.

20. Elle est indiquée sur les plans de Jean Fayetton. Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avant projet pour la construction des archives, 1964.

21. En mai 1994 le département acquiert un terrain de 2,5 ha Sur le site du Petit-Juré. En mars 1996 le programme est approuvé dans ses grandes lignes par l'assemblée départementale. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives départementales à la directrice générales des services, 2005.

intermédiaire, par exemple sur la commune des Souhesmes, près de la future gare TGV, où la Poste possède déjà un centre d'archivage. La presse se fait même l'écho d'une scission, au mépris de l'unité des fonds, entre archives du nord et du sud de la Meuse, qui faciliterait l'accès aux documents pour les habitants de Stenay ou Montmédy²². La directrice doit réaffirmer la nécessité d'une implantation au chef-lieu. En outre, à la différence de ses prédécesseurs, elle met en avant non seulement la saturation, mais aussi la dangerosité du local : sa structure autoportante est d'une conception périmée et n'offre qu'une très faible résistance en cas d'incendie²³. Les arguments portent, le projet est relancé et un concours attribue la maîtrise d'œuvre au cabinet strasbourgeois de Christian Denu et Jean Paradon. En 2004 tout semble près d'aboutir²⁴ : le visa de la direction des Archives de France et l'octroi d'une subvention de 30 % du coût total sont acquis²⁵, la date de la pose de la première pierre est fixée et le service prépare une exposition rétrospective sur les bâtiments. Peu après, un changement de présidence à la tête de la collectivité remet tout en cause²⁶. Il faut à l'actuelle directrice, Lydiane Gueit-Montchal, défendre une nouvelle fois le projet, en insistant sur les avantages qu'il comporte par rapport aux autres options (extension, reconstruction hors de Bar, annexe)²⁷. En 2005, la question n'est pas résolue²⁸.

Sur les questions budgétaires et géographiques les noces des archives et du département sont donc tumultueuses : pour une institution décentralisée, l'espace des localisations possibles n'est plus un quartier ni même une ville, mais l'ensemble d'un territoire. Le choix de l'implantation de cet équipement fait partie des enjeux de l'identité départementale.

Que construire ? De la « grande arche de papier »²⁹ à la « maison de la mémoire »

22. « Archives baladeuses », *L'Est républicain*, 8 juillet 2000.

23. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives départementales au directeur général des services, décembre 2000.

24. Le 12 février 2004, Bernard Panher, président du conseil général, présente au ministre de la Culture en visite les « archives du XXI^e siècle ». Jean-Claude Midon, « Chères archives », *L'Est républicain*, 13 février 2004. L'auteur de l'article juge toutefois le projet coûteux (12 millions d'Euros).

25. Archives du service des archives de la Meuse, lettre de la directrice des Archives de France au président du conseil général de la Meuse, 26 janvier 2004.

26. Christian Namy « promet de réduire les investissements non productifs (le bâtiment pour les archives a du plomb dans l'aile) ». Fernand Doyen, « Corriger le tir », *L'Est républicain*, 16 avril 2004.

27. La reconstruction en dehors serait aussi coûteuse que le projet existant, elle remettrait en cause la subvention de l'État, et poserait de graves problèmes de ressources humaines. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives de la Meuse au président du conseil général, 14 mai 2004.

28. Selon le président Christian Namy, « on a trois possibilités : faire, ne pas faire, trouver une solution intermédiaire. Les négociations sont en cours avec Mme Montchal ». Fernand Doyen, « Défense et illustration de la Meuse », *L'Est républicain*, 17 juillet 2004. Les dernières informations fournies font état d'une possible relance du projet avant fin 2005. Un redémarrage rapide est d'autant plus souhaitable que l'arrêté de subvention de la direction des Archives de France n'est valable que jusqu'au 28 février 2006 et que le contexte budgétaire actuel ne permettrait pas à l'État d'aider un nouveau projet. Entretien avec Lydiane Gueit-Montchal, 29 août 2005.

29. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste (...) sur le projet de reconstruction du dépôt (...), 3 juin 1911.

Grosso modo, la transformation du service administratif en établissement culturel est également perceptible dans l'évolution des programmes, des projets et de la conception d'ensemble des bâtiments successifs. Pour Michel Duchein³⁰ et Stéphanie Quantin, le bâtiment de 1913 est le « premier véritable dépôt moderne »³¹ de France. « Synthèse d'éléments préexistants » et fruit d'une connaissance précise des expériences européennes contemporaines, il signe l'émergence d'un nouveau type architectural, nettement distinct de la bibliothèque et est marqué par une « rationalisation et une normalisation beaucoup plus exigeantes ». Dans l'apparence comme dans la structure de l'édifice la séparation entre dépôt et locaux administratifs est beaucoup plus marquée que dans des édifices contemporains (Archives de l'Ain, du Jura, du Lot-et-Garonne ou des Deux-Sèvres) ou même postérieurs (Mayenne et Morbihan³²) ; ce trait annonce aussi les constructions postérieures à 1945. En revanche, les espaces de traitement des documents n'y sont qu'embryonnaires. Le lieu des archives, celui du public et celui des archivistes : trois espaces et trois dynamiques d'évolution sur un siècle.

Les dépôts entre accroissement, normalisation et inventivité

L'augmentation des capacités de stockage doit être rappelée : on a vu qu'elle est une des raisons avancées pour obtenir un nouveau dépôt. La première construction, conçue pour 7000 ml, en accueille plus de 8000 en 1960. La seconde est bâtie pour 16 000, avec une extension possible à 21 000 (les études récentes l'évaluent seulement à 19 000) ; totalement saturée, elle conserve en fait près de 17 300 ml³³. Le futur bâtiment doit en recevoir 30 000³⁴. Cette croissance n'a rien de spectaculaire, elle est comparable à celle de beaucoup d'autres dépôts. De même, si elle n'est pas générale, cette succession de trois projets en un siècle se rencontre ailleurs (par exemple avec une reconstruction totale de l'existant équivalant à un nouveau projet).

Ces dépôts successifs accusent en revanche de profondes différences dans leur forme et leur structure. Le premier se présente comme un bâtiment long et étroit, comptant huit travées sur sept niveaux, séparés par des planchers en béton armé Hennebique. L'aération et la luminosité intérieures sont assurées par des passages grillagés, sauf au troisième étage où ils sont remplacés par des dalles de verre³⁵. Contrairement aux dépôts du siècle précédent, aménagés comme des bibliothèques autour d'un vide central avec des rayonnages parallèles aux murs, les rayonnages

30. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-176 : « [ce dépôt] rassemble les divers éléments qui constituent aujourd'hui le fonds commun des bâtiments d'archives modernes ».

31. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 92.

32. Ces deux derniers datent de 1921 et 1923. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 79-85 et p. 94-98.

33. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives au président du conseil général, 14 mai 2004.

34. Entretien avec Jean Paradon, juin 2003.

35. « Les archives départementales de la Meuse », *La Construction moderne*, 19 avril 1914, p. 340-344, pl. 71-72.

sont en épis, perpendiculaires aux murs. L'ensemble est totalement isolé du corps de bâtiment public et ne communique avec lui que par une porte étroite servant au transport des documents. Toutes ces dispositions ne sont pas issues d'une norme de construction : elles proviennent de tâtonnements, d'emprunts à d'autres constructions, notamment germaniques - on y reviendra³⁶.

Il en va tout autrement pour le bâtiment de 1964-1969 : les rapports de l'archiviste, la correspondance avec la direction des Archives de France et l'expérience personnelle de Jean Fayeton³⁷, sont autant d'éléments qui témoignent de l'application, sinon d'un « programme type », du moins d'un ensemble de principes « faisant norme »³⁸. Les deux silos ont sept et neuf niveaux³⁹, ils sont desservis par un ascenseur commun débouchant sur un palier pourvu d'un petit bureau d'étage, conforme aux prescriptions du service technique des Archives de France. L'évolution des pratiques se lit dans l'abandon des rayonnages en bois au profit du métal et de l'ossature « autoporteuse des rayonnages, formule qui a fait ses preuves et qui est couramment adoptée en France depuis une vingtaine d'année »⁴⁰. Cette pratique est effectivement largement diffusée par plusieurs sociétés dont Baudet Donon Roussel⁴¹. Ce procédé peu résistant au feu est aujourd'hui totalement abandonné : paradoxalement, son emploi dans la Meuse est devenu un argument pour l'abandon du bâtiment.

On ne retrouve rien de tel dans le projet actuel, conçu comme un seul bloc de vingt quatre magasins sur six niveaux, avec une structure porteuse pour 1 800 kg/m² constituée de deux trames de poteaux en béton⁴². Son originalité est autre, puisqu'il ne s'agit plus seulement de prévenir des risques éventuels (infestations ou incendies) comme le voulaient les auteurs des premiers bâtiments, mais de le faire en envisageant les coûts de fonctionnement sur la longue durée. C'est le sens de la réflexion initiée par Pascale Verdier, qui l'a conduite à refuser l'installation de la climatisation (d'un investissement peu élevé, mais onéreuse en fonctionnement), au profit d'un système de double peau destiné à assurer une stabilité thermique

36. Il est toutefois probable que le processus de normalisation soit déjà à l'œuvre à cette époque, comme en atteste la publication de Joseph Cuvelier, *La construction des dépôts d'archives*, Besançon, imprimerie Jacquemin, 1909, 23 p.

37. Il a également travaillé aux archives du Calvados en 1963. Arch. dép. de la Meuse, note de Georges Weil faisant état d'une visite à Caen, 8 juin 1964.

38. Le « programme de construction du nouveau dépôt des archives départementales de la Meuse » de 1964 (?) porte la mention « Brouillon corrigé par Duchein » (Michel Duchein dirige alors le service technique). Arch. dép. Meuse, 1777 W 55.

39. Pour une notice illustrée : *Bâtiments d'archive, vingt ans d'architecture française (1965 – 1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p. p. 63-64.

40. Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avis de la direction des Archives de France..., 6 janvier 1965.

41. « Des poteaux métalliques en forme de croix sont placés dans l'axe de tous les montants de rayonnages ou dans l'axe de certains montants. Ces poteaux – de hauteur d'un étage – sont munis à leurs parties supérieure et inférieure d'un dispositif spécial permettant d'une part leur emboîtement les uns sur les autres, étage par étage, et d'autre part de recevoir les armatures métalliques d'un plancher en béton ». *Baudet Donon Roussel, Bibliothèques – Archives, rayonnages et meubles métalliques*, s.l., s.d. [plaquette publicitaire aux archives de la Meuse, 1777 W 24].

42. Archives du service des archives de la Meuse, conseil général, construction des nouvelles archives départementales, avant projet sommaire, 29 juillet 2002.

et hygrométrique aussi efficace qu'une climatisation, mais moins coûteuse en fonctionnement⁴³. La « double peau » est assurée par l'enterrement partiel des magasins et par la présence des autres locaux du service autour des étages de stockage en élévation ; en outre, l'air sera renouvelé en le captant à l'extérieur aux heures appropriées (notamment la nuit). Sur un siècle on n'observe donc pas seulement un accroissement quantitatif du stockage, mais également la formation, la cristallisation et l'inflexion d'une norme : de même que le système autoporteur a été abandonné, on pourrait bientôt revenir sur la règle des 1 800 kg/m², ce qui aurait pour conséquence de réduire le coût global du projet⁴⁴. De semblable manière, le souci de planification à long terme apparaît dans la recherche d'une réserve foncière conséquente pour les constructions futures. Absente du premier projet, elle est insuffisante sur le site actuel mais satisfaisante dans le prochain.

Les espaces publics, de la salle unique au centre culturel

Les plans publiés par *La Construction moderne* renseignent sur les espaces offerts au public des archives de 1913. Au premier étage du bâtiment d'angle ils se répartissent entre une salle de lecture et une petite bibliothèque. Le bureau de l'archiviste, dans la rotonde, communique avec ces deux pièces. D'après ses dimensions (5,20 m. par 4,42 m.), la salle de lecture ne paraît pas avoir compté plus de cinq places. Elle correspond à un lectorat restreint, essentiellement composé d'érudits et d'historiens (les communications « administratives » de documents ne sont font pas en salle).

Jusque dans les années cinquante, l'attention des concepteurs se concentre sur les dépôts ; les espaces d'accueil, souvent réduits à la salle de lecture, sont brièvement mentionnés. Présentant en 1950 « L'organisation d'un dépôt d'archives moderne », René Gandilhon lui consacrait quatre lignes : « claire, rayonnages suffisants mais ne contenant que le strict nécessaire au logement des usuels. Tables en chêne ciré clair, peinture ou papier vert, éclairage électrique important. Fichier métallique avec tringle pour la consultation du public »⁴⁵. Six ans tard Michel Duchein pouvait encore écrire à ce sujet : « Il importe que le public soit dirigé, à son entrée dans le bâtiment, sans erreur possible, vers la salle de lecture »⁴⁶. De fait, les exemples qui illustrent son propos indiquent cette salle comme principal lieu public, avec une salle mixte de conférences et

43. Pascale Verdier et Francis Bard, « Un programme de bâtiment d'archives sans climatisation : l'exemple des archives départementales de la Meuse », intervention au séminaire international de l'Institut national du patrimoine, mars 2003.

44. Cette possibilité a été évoquée de manière générale lors du séminaire de l'INP et aux journées d'études d'Annecy en mars et juin 2003. Entretien avec Lydiane Gueit-Montchal, 6 juillet 2005.

45. René Gandilhon, « L'organisation d'un dépôt d'archives modernes », *Gazette des archives*, n.s. n° 9, janvier 1951, p. 34-38, p. 38.

46. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108 à 176, p. 119.

d'expositions (dans les Ardennes, l'Oise et le Nord). Dans ses observations formulées en 1960, Gérard Naud déplore justement l'insuffisance de la salle lecture, l'absence de salle de conférences ou d'exposition, les mauvaises conditions de fonctionnement de jeune service éducatif⁴⁷. L'avant projet de Fayeton mis au point à partir du programme dressé par Georges Weil et Michel Duchein⁴⁸ répond à ces besoins nouveaux : salle de lecture de 60 m² et 15 m² pour la bibliothèque, conçue pour au moins 10 lecteurs, salle pour le service éducatif ou les conférences et salle d'exposition, séparées par une cloison mobile, bureau particulier pour le professeur du service éducatif et réserve pour le matériel d'exposition. Le bâtiment construit répondait globalement à ces exigences. L'accroissement et la diversification du lectorat, notamment avec l'afflux des généalogistes, ont rapidement rendu ce local trop exigü. Dans les années quatre-vingt elle a été plusieurs fois agrandie, au détriment des autres espaces d'accueil, mais aussi des locaux professionnels. Ont ainsi disparu le hall d'entrée, la salle d'exposition et celle de documentation, la réserve de matériel, l'atelier de reliure et de photographie et surtout la salle de tri ! Avec la saturation des magasins, cette hypertrophie boulimique de la salle de lecture est le principal problème des archives de la Meuse, puisque certaines missions ne peuvent plus être assurées convenablement. Le programme établi par Jacques Mourier dès 1992 prend en compte les évolutions en cours dans la conception des lieux d'accueil, puisque l'organigramme fonctionnel n'indique pas moins de onze espaces gravitant autour du hall principal (vestiaires, salle de lecture, salles de cours, du service éducatif, de conférences, d'exposition). Le projet mis au point par le cabinet Denu et Paradon s'inspire de ce schéma tout en l'adaptant aux contraintes budgétaires (il n'y a pas de salle d'exposition, fonction assurée par le grand hall⁴⁹). Plus généralement, leur projet reflète bien l'importance symbolique prise par les espaces d'accueil depuis la décentralisation. La justification des archives est aujourd'hui moins la conservation des papiers publics que l'animation culturelle et patrimoniale d'un territoire dont elles sont la « mémoire écrite »⁵⁰. D'où l'importance des grandes salles de conférences (celle prévue dans le Meuse fait écho aux belles réalisations récentes de la Manche, par Bernard Feypell, ou de la Haute-Savoie, par Jacques Lévy) et des salles de lecture luxueusement traitées (avec son immense surface vitrée au nord, son haut plafond et ses volumes sculpturaux suspendus, celle imaginée par Denu et Paradon dénote

47. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur des archives au préfet, 4 avril 1960.

48. « Programme de construction du nouveau dépôt des archives départementales de la Meuse » Arch. dép. Meuse, 1777 W 55.

49. C'est le cas dans d'autres centres, par exemple dans l'Aude (œuvre de Bernard Feypell) ou la Sarthe (par Pierre Noailly)

50. Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », dans les *Actes des journées d'études internationales de la DAF, Bâtiments d'archives, bâtiments du futur (Annecy, 26-28 mai 2003)*, publication en ligne sur le site de la DAF. Texte également disponible sur HAL - SHS

l'influence des réalisations de Bernard Feypell dans les Yvelines ou de Pierre Noailly dans la Sarthe)⁵¹.

Bonheurs et malheurs du travail des archivistes

N'étant soumis ni à l'engorgement des dépôts ni à l'afflux du public, on pourrait penser que les lieux de travail des archivistes se sont développés, en Meuse ou ailleurs, de manière harmonieuse et autonome. Là encore, si l'on observe effectivement un accroissement et une diversification des espaces, il faut nuancer. Certes, le bâtiment de 1969 présente, conformément aux prescriptions, quatre bureaux distincts et tout une gamme d'équipements gravitant autour de la salle de tri, elle-même précédée d'un local de réception des documents et d'une pièce de « pilon » donnant sur un quai de déchargement⁵² ; mais on a vu plus haut que ces espaces avaient été grignotés par la salle de lecture. Au stade actuel du projet et compte tenu des menaces qui pèsent sur le troisième bâtiment, il est trop tôt pour analyser les futurs espaces de travail des archivistes. Reste que ces éléments de l'édifice ne sont pas toujours les mieux traités et qu'ils font souvent les frais des restrictions budgétaires. Au Centre des archives du monde du travail de Roubaix, les vastes ateliers aménagés par Alain Sarfati n'ont jamais été vraiment utilisés, faute de personnel⁵³. Toujours à Roubaix, les salles de tri se trouvaient si éloignées des bureaux et si inhospitalières que les directeurs successifs en ont créé de nouvelles, plus conviviales et mieux éclairées. Ailleurs aussi, la salle de tri est souvent reléguée vers la périphérie du bâtiment et n'est pas d'un accès facile, alors qu'elle est au centre du travail sur les archives. Elle pourrait pourtant être le cœur vivant et le moteur de l'édifice, mais les conceptions des différents acteurs des projets successifs, dont il faut maintenant analyser les motivations et les comportements, n'en ont jamais fait une priorité. Institution « Janus » par excellence, qui se vit et se pense entre passé et avenir, entre le monde de l'administration et celui de la recherche, entre producteurs et consommateurs de l'archive, les Archives peinent à affirmer leur autonomie.

Une œuvre collective ? Architecte et archiviste, État et collectivité territoriale

Le tandem de l'architecte et de l'archiviste

51. Sur ces réalisations, voir : Gérard Ermisse, Elsa Marguin Hamon et France Saïe Belaïsch, *Bâtiments d'archives (1986 – 2003)*, Paris, direction des Archives de France, 2004, 125 p. Compte rendu également disponible sur HAL-SHS.

52. Cela constituait un progrès notable par rapport au premier bâtiment, doté d'un seul bureau et d'une salle de tri assez maladroitement placée sous la salle de lecture (le circuit des documents croise alors celui des lecteurs, ce qu'on cherche depuis longtemps à éviter) .

53. Une mission d'étude en Belgique en 2004 nous a appris que tous les ateliers techniques et les postes de personnel correspondants y ont été supprimés ces dernières années au profit de l'externalisation de ces services. Sans être systématique, cette pratique existe en France. Voir « Quelques visages de Janus », texte également disponible sur HAL-SHS.

Construire au début du XX^e siècle un « bon » bâtiment pour des archives, alors que la presse architecturale n'a consacré que peu d'articles à la question⁵⁴ et que ce programme n'a pas fait l'objet d'une réflexion poussée de la part des théoriciens (archivistes ou architectes), suppose une collaboration étroite des deux professions et une imprégnation mutuelle. De fait, Paul d'Arbois de Jubainville félicite Maurice et Edmond Royer pour les recherches qu'ils ont effectuées, prenant « la peine non seulement d'examiner les plans des dépôts de Saint-Brieuc, Agen, Bourg, Lille, Lons-le-Saunier, Leyde, Anvers, Coblenz, Metz, Vienne, qui sont les plus récemment édifiés, mais encore de visiter les archives de Versailles, Melun, Châlons-sur-Marne, Nancy, Besançon, Metz, Vesoul, Lille, de telle sorte que rien ne soit laissé au hasard ou à la fantaisie »⁵⁵. En retour, d'Arbois de Jubainville se renseigne personnellement sur les réalisations les plus récentes et obtient de son collègue de Metz une esquisse du bâtiment qui vient d'être élevé en Lorraine allemande, les mesures des éléments le composant et des références bibliographiques allemandes sur la question⁵⁶. Comme l'a montré Stéphanie Quantin, la modernité et le succès de la réalisation meusienne proviennent en grande partie de cet effort de synthèse : on a pu s'inspirer du Nord pour l'emploi du béton Hennebique, de la Moselle pour le contrôle hygrométrique, peut-être de Saint-Brieuc pour la hauteur des magasins (2, 15 m., soit pratiquement la norme actuelle), tandis que d'autres édifices (dans l'Ain, le Jura ou la Marne) ont sans doute eu valeur de contre-exemple⁵⁷.

Par comparaison, la réalisation de Jean Fayeton et de Georges Weil apparaît beaucoup moins internationale et les rapports entre archiviste et architecte moins riches. Il ne faut pas oublier qu'au tournant des années cinquante les Archives de France, grâce à la création récente du service technique, mènent activement une réflexion sur la conception des bâtiments, dont les résultats commencent à être publiés⁵⁸. De son côté, Jean Fayeton, architecte des BCPN et ingénieur ECP, est un familier des programmes administratifs et les archives ne lui sont pas inconnues puisqu'il vient d'édifier celles du Calvados. Dans un contexte général de normalisation, de standardisation et de typification de la production architecturale, le projet meusien ne pose pas de problème particulier et avance, pourrait-on dire, sur un sentier bien balisé.

L'inventivité se retrouve en revanche dans le dernier projet : celles des architectes, des archivistes et de quelques autres professions. Un des traits marquants de l'évolution récente est le

54. Outre l'article sur les archives de la Meuse, on trouve dans *La construction moderne* un texte traitant de l'annexe des Archives du Nord (26 mars 1910, XX^e a., n° 26, p. 303 – 305, pl. 64).

55. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste (...) sur le projet de reconstruction du dépôt (...), 3 juin 1911

56. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du directeur des archives de Lorraine à l'archiviste de la Meuse, 27 mai 1911.

57. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 92.

58. Faisant suite aux écrits de René Gandilhon dans la *Gazette des archives* (revue de la profession et non de l'administration), le texte fondateur est celui de Michel Duchéin dans *Archivum* en 1956, suivi dix ans plus tard par la publication de son manuel.

goût affiché par certains cabinets pour le programme des bâtiments d'archives. Si Alain Sarfati et Stanislas Fiszer ne sont les auteurs, en dehors du CAMT et du CARAN, que des archives de l'Indre et de l'Eure-et-Loir cette tendance est plus affirmée chez certains de leur confrères, Pierre Noailly ou Gérard Buffière, et surtout Bernard Feypell⁵⁹. Le cabinet Denu et Paradon s'inscrit dans cette lignée : outre les archives de la Meuse, il a construit celles de la communauté urbaine de Strasbourg et celles de la ville de Metz. Leur affinité avec les archives est donc réelle, tout autant que l'implication de Pascale Verdier et d'autres archivistes dans la conception de leur bâtiment⁶⁰. En témoigne la réflexion originale de cette dernière autour de la stabilité thermique et hygrométrique du bâtiment, conduite avec des thermiciens et susceptible de faire évoluer les normes en la matière.

Variations sur le rôle de l'État et du département

De quelle manière et dans quelle mesure l'État central a-t-il pu influencer la politique de construction des bâtiments d'archives ? Dans le cas du premier bâtiment, son rôle ne paraît pas déterminant, si ce n'est dans la phase initiale : une inspection générale aux archives de la Meuse en 1909 critique la « lamentable installation » du service et incite le préfet à l'équiper d'une installation spécifique⁶¹. L'inspection générale des archives existe depuis 1854 ; jouant un rôle de relais entre la capitale et les services départementaux, elle connaît bien l'état des constructions, mais ne dispose pas de pouvoir d'action concret, ni sur les décisions des collectivités, ni sur les architectes : son rôle ne peut être que de conseil. Dans le cas de la Meuse, elle indique la première où trouver des établissements récents pouvant servir de modèle⁶². Pour le reste, l'affaire reste essentiellement meusienne. Au contraire, l'abondance et la teneur des courriers échangés lors de la conception du bâtiment de 1969 traduit bien l'ampleur du pouvoir détenu alors par le service technique de la direction des Archives : non seulement le brouillon du programme est soumis à son chef et corrigé par lui, mais les lettres échangées indiquent que cet organe administratif ne joue pas un rôle d'inspection, mais bien de normalisation voire de coercition : lors de l'examen de l'avant-projet, la salle de lecture est jugée « conforme aux prescriptions », tandis que l'ébauche de

59. Après celles des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, Bernard Feypell a construit depuis 1986 les archives de sept départements. Après le « bâtiment Duchéin », on peut parler de « bâtiment Feypell » pour caractériser la période récente. Elsa Marguin Hamon et France Saïe Belaisch, « Du modèle à la création, les bâtiments d'archives depuis 1960 », *Lieux d'archives. Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, p. 95-104, p. 99.

60. Voir l'entretien de Sylvie Caucanas avec Daniel Fabre à propos de l'Aude : « Les archives du département : un palais démocratique », *Lieux d'archives. Sociétés et représentations*, n° 19, avril 2005, p. 127-143.

61. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts au préfet de la Meuse, 21 septembre 1909.

62. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts au préfet de la Meuse, 19 novembre 1909.

projet est estimé pouvant « servir de base à l'élaboration d'un avant-projet plus poussé »⁶³. Quant à l'avis définitif, il qualifie précisément le projet par rapport à une norme implicite : le plan est « simple et logique », il traduit « de façon fort claire » les fonctions, les dispositions d'aménagement intérieures sont « bonnes ». L'avis est « favorable » et mentionne que la « subvention correspondante est prévue au budget de la direction des Archives de France de 1965 »⁶⁴. Cette subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du coût total de l'opération constitue un levier d'action puissant, presque toujours suffisant, dans le contexte d'une administration non décentralisée, pour mettre définitivement le projet en route.

Du conseil général, on a relativement peu parlé jusqu'à présent : en 1911 comme en 1964 les archives étaient un service de l'administration préfectorale, animé par des fonctionnaires de l'État. La décentralisation en a fait un service du conseil général, tenant de lui son budget et placé sous l'autorité de son directeur général des services. Seul le directeur doit être un fonctionnaire d'État (mis à disposition du conseil général), car il tient certaines de ses attributions du préfet. Face à la question des archives départementales, le comportement du « CG » peut paraître erratique. La volonté politique de faire avancer le projet n'a pas toujours manqué, comme en témoigne l'achat du terrain ou le bouclage du dossier, mais on voit aussi le poids des querelles internes et des changements de personne à la tête de l'exécutif, de même que les réticences à admettre les carences du bâtiment existant⁶⁵ ; aujourd'hui, la « vision politique » du projet est absente, de même que la simple reconnaissance du rôle des archives, l'actuel président ayant déclaré à la presse : « Faut-il collecter les archives et les “ foutre ” dans un trou qui nous coûte la peau des fesses ou investir dans des projets porteurs d'avenir pour le département ? »⁶⁶. Face à ce mépris, le soutien des Archives de France à la directrice, le visa du service technique et la subvention de 30% du projet n'ont pas suffi pour inverser le rapport de forces.

Peut-on conclure, alors que cette histoire est encore en train de s'écrire ? Les difficultés meusiennes⁶⁷ peuvent apparaître comme un contre-exemple à placer en regard des nombreuses réussites architecturales nées de la décentralisation des archives⁶⁸. L'hypothèse mériterait d'être

63. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur général des Archives de France au directeur des archives de la Meuse, 11 juin 1964.

64. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, avis de la direction des Archives de France, 6 janvier 1965.

65. En 2000-2001 les services des bâtiments du conseil général ont été longs à reconnaître la structure autoportante de l'édifice, alors que c'était le principal argument de la directrice d'alors en faveur de la reconstruction.

66. « Bataille de chiffres », *L'Est républicain*, 1^{er} juillet 2004.

67. Elles rappellent les tribulations totalement ubuesques de certains services en Belgique. Voir : Claude de Moreau de Gerbehaye, « Un dépôt virtuel : les archives de l'État à Louvain-la-Neuve », *Actes de la treizième journée d'études franco-belge, Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui* (Mouscron, 17 juin 2003), Bruxelles, publications des AGR (série *Miscellanea archivistica studia*), à paraître en 2005.

68. Voir mon étude à paraître : « L'architecture des bâtiments d'archives en France (1983-2003) : de la rationalisation à l'émancipation », *Actes de la treizième journée d'études franco-belge, Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui* (Mouscron, 17 juin 2003), Bruxelles, publications des AGR (série *Miscellanea archivistica studia*), à paraître en 2005. Texte également disponible sur HAL-SHS.

étayée, mais il semble bien que la reconstruction d'un service *a priori* « improductif » comme les archives ait signifié pour beaucoup de départements la pleine intégration de cette institution à leur administration, au-delà des aspects juridiques et formels de la décentralisation. En reconstruisant les archives, elles en ont fait un outil adapté au rôle qu'elles souhaitent leur voir jouer : fonder sur la mémoire l'identité de la collectivité territoriale et faire de celle-ci une véritable communauté. En Meuse, du traité à la bataille de Verdun en passant par l'indépendance jalouse des ducs de Bar, cette identité historique existe, indéniable. L'inscrire dans la pierre des archives peut dès lors sembler moins impérieux qu'ailleurs.

Et pour les archives, quelle identité ?

En rompant définitivement avec le vocabulaire labroustien qui avait eu longtemps les faveurs des constructeurs de dépôts d'archives, Maurice et Edmond Royer ont effectivement donné aux archives départementales leur visage moderne : un service se compose d'un dépôt et d'un bâtiment administratifs, nettement distincts. Aux fonctions différentes répondent des structures et un style différent. La symétrie des façades et la régularité des fenêtres en plein cintre ne vient plus masquer l'existence des deux pôles constitutifs de la vie de l'institution : le dépôt silencieux où reposent les archives et le lieu public, qui sera de plus en plus le lieu du public, puis « des publics ». Traduite dans une langue qui est la vulgate de l'architecture moderne, la formule reste efficace dans l'œuvre de Jean Fayeton : les dômes, l'acrotère ou les références à l'architecture industrielle ont disparu, remplacés par les parois lisses et les toits en terrasse d'un édifice où l'opposition entre magasins et espaces d'accueil se radicalise. Cette figure de la tour des archives qui domine la salle de lecture se retrouve dans au moins quinze dépôts de la même époque, elle est inaugurée à Toulouse avec les archives de Haute-Garonne et trouve son expression la plus monumentale dans les nouvelles archives de Seine-Maritime. Avec Christian Denu et Jean Paradon, le document s'efface devant le lieu public. Certes, le dépôt n'est pas enterré, mais il est inséré, entouré par les bureaux, la salle de lecture et celle de conférence. Est-il ainsi magnifié, sanctuarisé, comme le « galet précieux » des magasins placé par Corinne Vezzoni entre les salles des archives et de la bibliothèque de prêt des Bouches-du-Rhône ? En façade le verre s'impose, comme une publicité pour la transparence d'une institution dont on a stigmatisé le prétendu goût du secret⁶⁹. C'est une manière de voir, presque *la* manière de voir. En guise de conclusion, on placera en regard l'œuvre minimaliste et austère de Jean-Michel Battesti pour les archives des

69. Contestable sur bien des points quoi qu'il pose à l'institution des questions inévitables, le livre de Sonia Combe a inauguré une salve de critiques que les archives françaises n'ont pas fini d'essuyer. Sonia Combe, *Archives interdites*,

Bouches-du-Rhône à Aix-en-Provence : la brutalité des niveaux supérieurs, ceux des magasins, comme une forteresse percée de meurtrières irrégulières, éclipse les espaces publics des étages inférieurs. Le lieu rappelle éloquemment que les Archives sont avant tout des archives, et qu'un patrimoine existe indépendamment de ses utilités potentielles⁷⁰.

Christian HOTTIN

Conservateur du patrimoine - Doctorant à l'EPHE

Chef de la mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

Une version remaniée et illustrée de ce texte a été publiée dans :

« Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », *Livraisons d'Histoire de l'architecture*, n° 10, 2^e semestre 2005 (numéro « Les bâtiments d'archives »), p. 65-85.

Paris, Albin Michel, 1994 (réed., La Découverte, 2001, 325 p.). L'intégration à l'ouvrage collectif *Lieux d'archive* d'un compte rendu de ce livre déjà ancien témoigne de l'intérêt persistant qu'il suscite.

70. Voir à ce sujet les idées développées par Jean-Michel Leniaud : « Faut-il se méfier des archivistes ? », *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, 494 p., p. 225-235, p. 229.